

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**8 JANVIER 2018
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 8 janvier 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Natalie Parent

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Monsieur le maire Martin Dampousse confirme à l'assistance l'ajout du point suivant :

51. Désignation d'un membre au Conseil d'administration du réseau de transport métropolitain – Représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2018-001 Approbation procès-verbal
Séance générale 4 décembre 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 4 décembre 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2018-002 Approbation procès-verbal
Séance spéciale du budget 11 décembre 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du budget tenue le
11 décembre 2017 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur
des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

**2018-003 Approbation procès-verbal
Séance spéciale 11 décembre 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 11 décembre 2017 soit
approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques
et greffier.

ADOPTÉE.

2018-004 Approbation des comptes – Décembre 2017

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et
déposée par le trésorier adjoint pour le mois de décembre 2017 :

Fonds d'administration : 2 734 420.20 \$
*(Chèques numéros 27467 à 27756, paiements par débit
direct et paiements électroniques, chèque 26317 annulé)*

Fonds des dépenses en immobilisation : 2 647 368.27 \$
(Chèques numéros 2734 à 2773 paiements par débit direct)

Certificat du trésorier numéro 3028

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

**A-2018-01 Règlement 707-107 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin
de bonifier et corriger la liste des usages principaux et additionnels des
zones C-220 et I-222**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera
présenté en vue de son adoption le règlement 707-107 modifiant le

règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier et corriger la liste des usages principaux et additionnels des zones C-220 et I-222.

2018-005 Adoption – Premier projet de règlement 707-107 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier et corriger la liste des usages principaux et additionnels des zones C-220 et I-222

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-107 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier et corriger la liste des usages principaux et additionnels des zones C-220 et I-222 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2018-02 Règlement 707-108 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de garage en sous-sol dans les zones du groupe agricole (A)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-108 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de garage en sous-sol dans les zones du groupe agricole (A).

2018-006 Adoption – Premier projet de règlement 707-108 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de garage en sous-sol dans les zones du groupe agricole (A)

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-108 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de garage en sous-sol dans les zones du groupe agricole (A) soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2018-03 Règlement 868 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2018

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 868 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2018.

2018-007 Adoption – Projet de règlement 868 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 868 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2018.

ADOPTÉE.

A-2018-04 Règlement 870 décrétant le resurfaçage du chemin de l'Énergie et d'une portion de la montée du Lac et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 870 décrétant le resurfaçage du chemin de l'Énergie et d'une portion de la montée du Lac et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour en acquitter le coût.

2018-008 Adoption – Projet de règlement 870 décrétant le resurfaçage du chemin de l'Énergie et d'une portion de la montée du Lac et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 870 décrétant le resurfaçage du chemin de l'Énergie et d'une portion de la montée du Lac et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

A-2018-05 Règlement 871 décrétant le resurfaçage du boulevard de la Marine et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 125 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 871 décrétant le resurfaçage du boulevard de la Marine et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 125 000 \$ pour en acquitter le coût.

2018-009 Adoption – Projet de règlement 871 décrétant le resurfaçage du boulevard de la Marine et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 125 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 871 décrétant le resurfaçage du boulevard de la Marine et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 125 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

A-2018-06 Règlement 872 décrétant le réaménagement de la portion du chemin du Pays-Brûlé à proximité de l'intersection avec le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 872 décrétant le réaménagement de la portion du chemin du Pays Brûlé à proximité de l'intersection avec le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ pour en acquitter le coût.

2018-010 Adoption – Projet de règlement 872 décrétant le réaménagement de la portion du chemin du Pays-Brûlé à proximité de l'intersection avec le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 872 décrétant le réaménagement de la portion du chemin du Pays Brûlé à proximité de l'intersection avec le boulevard Lionel-Boulet et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 095 000 \$ pour en acquitter le coût

ADOPTÉE.

A-2018-07 Règlement 873 décrétant le prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Jules-Phaneuf et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 873 décrétant le prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Jules-Phaneuf et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

2018-011 Adoption – Projet de règlement 873 décrétant le prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Jules-Phaneuf et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 873 décrétant le prolongement de l'égout sanitaire sur la rue Jules-Phaneuf et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2018-012 Adoption – Règlement 661-2 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre aux fins de prévoir une infraction particulière à l'altération d'un bien municipal et d'en préciser l'amende applicable

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 661-2 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre aux fins de prévoir une infraction particulière à l'altération d'un bien municipal et d'en préciser l'amende applicable.

ADOPTÉE.

2018-013 Adoption – Règlement 852-1 modifiant le règlement 852 décrétant la reconstruction du chemin de la Baronnie (entre le 3200 chemin de la Baronnie et la montée de la Baronnie) afin d'augmenter le coût des travaux et d'en prévoir le financement

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le Règlement 852-1 modifiant le règlement 852 décrétant la reconstruction du chemin de la Baronnie (entre

le 3200 chemin de la Baronnie et la montée de la Baronnie) afin d'augmenter le coût des travaux et d'en prévoir le financement.

ADOPTÉE.

2018-014 Adoption – Règlement 869 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 869 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2018-015 Adoption – Règlement 707-105 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le ratio de cases de stationnement dans les zones du groupe industrie (I)

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-105 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le ratio de cases de stationnement dans les zones du groupe industrie (I).

ADOPTÉE.

2018-016 Adoption – Règlement 707-106 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre l'usage « C9-04-01 Vente en gros » dans la zone I-320

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-106 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre l'usage « C9-04-01 Vente en gros » dans la zone I-320.

ADOPTÉE.

2018-017 Adoption – Règlement 867 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2018

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 867 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2018.

ADOPTÉE.

**2018-018 Règlement numéro 838-1
Travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation)
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le Règlement 838-1 modifiant le règlement 838 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche principale, branches 8, 11 et 15 et 2 bassins de sédimentation) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 161 000 \$ pour en acquitter le coût afin de modifier le bassin pour la branche 15 de la rivière Saint-Charles a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 27 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaéтан Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 161 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2018-019 Règlement numéro 855
Travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Notre-Dame (branche 1)
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier

CONSIDÉRANT que le règlement 855 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Notre-Dame (branche 1) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 65 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 65 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2018-020 Règlement numéro 856
Travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche 15)
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier

CONSIDÉRANT que le règlement 856 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Saint-Charles (branche 15) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 48 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 48 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2018-021 Règlement numéro 857
Travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Sabrevois (branches principale et 1)
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier

CONSIDÉRANT que le règlement 857 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la rivière Sabrevois (branches principale et 1) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 68 000 \$ pour en

acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 29 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 68 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2018-022 Règlement numéro 858
Travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière-aux-Pins (branches 3 et 5)
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 858 décrétant le paiement de la quote-part due à la MRC de Marguerite-D'Youville concernant les travaux de nettoyage et d'entretien de la Rivière-aux-Pins (branches 3 et 5) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 61 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 61 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2018-023 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-117
Construction d'un bâtiment principal
1356, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-12-100 du 13 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-117 afin de permettre la construction du bâtiment principal, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Daniel Cournoyer, architecte, dossier « entrepôt 5 » en date du 16 novembre 2017, conditionnellement à l'ajout d'arbres en cour avant.

Le bâtiment est sis au 1356, boulevard Lionel-Boulet sur le lot P-282-20 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-024 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-118
Construction d'un bâtiment principal
1358, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-12-101 du 13 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-118 afin de permettre la construction du bâtiment principal, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Daniel Cournoyer, architecte, dossier « entrepôt 5 » en date du 16 novembre 2017, conditionnellement à l'ajout d'arbres en cour avant.

Le bâtiment est sis au 1358, boulevard Lionel-Boulet sur le lot P-282-20 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-025 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-087
Transformation du bâtiment principal
146 à 150, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-12-103 du 13 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-087 afin de permettre la transformation du bâtiment principal, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Martin Desgagné, dossier « travaux de transformation » en date du 2 octobre 2017.

Le bâtiment est sis au 146 à 150, rue Sainte-Anne sur le lot 25 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

**2018-026 Demande d'approbation dérogation mineure no 2017-107
Régulariser l'installation de réservoirs d'essence en cour latérale
593, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de régulariser l'installation de réservoirs d'essence en cour latérale;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-11-96 du 22 novembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 19 décembre 2017 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2017-107 afin de régulariser l'installation de réservoirs d'essence en cour latérale au 593, boulevard Lionel-Boulet.

Le terrain porte le numéro de lot 284-62 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone C-228.

ADOPTÉE.

**2018-027 Adoption second projet - PPCMOI 2017-109
Projet particulier de construction
Permettre de l'entreposage
1408, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre de l'entreposage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2017-11-89 du 22 novembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2017-109 concernant les conditions d'entreposage extérieur sur le terrain situé au 1408, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans d'aménagement de l'entreposage du Groupe Leclerc, dossier 17-497 déposé le 22 juin 2017, conditionnellement à la plantation d'une haie de cèdres le long de la clôture qui est située dans la cour avant. Les cèdres devront avoir un calibre d'une hauteur minimale de 5 pi. Il est également suggéré que la haie de cèdres se poursuive le long de la ligne latérale gauche sur une distance de 25 mètres.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- La superficie de l'aire d'entreposage projetée est de 4 600 m² alors que le règlement prévoit une superficie maximale de 3 000 m² (article 456);
- La hauteur de l'entreposage projetée est à 7 mètres alors que le règlement prévoit une hauteur maximale de 2.5 mètres (article 205);
- L'aire d'entreposage projetée empiète dans la cour avant du terrain alors que le règlement prohibe l'entreposage dans la cour avant (article 205);
- Une clôture située en cour avant comporte une hauteur de 1.8 mètre alors que le règlement limite la hauteur des clôtures en cour avant à 1 mètre (article 186).

Les aires d'entreposage devront respecter les aires identifiées au plan cité ci-haut. Les allées de circulation prévues devront être maintenues en tout temps tel qu'identifié audit plan. Les aires d'entreposage seront asphaltées et une bordure de béton doit être présente. Les clôtures ceinturant l'entreposage devront être opaques sauf le long de la ligne arrière du terrain. La hauteur proposée de l'entreposage devra être respectée en tout temps (7 mètres maximum pour l'entreposage qui se fait à plus de 40 mètres de la ligne avant du terrain et 2.5 mètres maximum pour l'entreposage qui se fait à moins de 40 mètres de la ligne avant de terrain). L'aire d'entreposage ne peut pas empiéter dans la marge avant minimale (15 mètres).

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2018-028 Produits d'entretien pour 2018 avec option de reconduction pour un (1) an en 2019

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de produits d'entretien pour 2018 avec option de reconduction pour un (1) an en 2019;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 19 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Équipements Sanitaire Prodec inc., pour la fourniture de produits d'entretien pour 2018 à un montant de 20 712.02 \$ avant taxes avec option de reconduction pour un (1) an en 2019, selon sa soumission du 14 décembre 2017.

Le financement sera fait à même le fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3030

ADOPTÉE.

2018-029 Reliure de documents 2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la reliure de documents 2018;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) soumission;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 4 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Reliure Travaction (1991) inc.* pour la reliure de documents 2018 pour un montant total de 45 547.63 \$ \$ taxes incluses, conditionnellement à un transfert budgétaire de 967 \$.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3037

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2018-030 Contrat d'entretien et de soutien – Logiciels informatiques
PG Solutions inc.
Année 2018**

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *PG Solutions inc.* de Montréal, le contrat d'entretien et de soutien des logiciels informatiques pour l'année 2018, pour un montant de 40 545.94 taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3038

ADOPTÉE.

**2018-031 Contrat d'entretien et de soutien – Logiciels informatiques
Bibliomondo inc.
Année 2018**

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *Bibliomondo inc.* de Montréal, le contrat d'entretien et de soutien des logiciels informatiques pour l'année 2018, pour un montant de 22 267.73 \$ avant taxes.

Certificat du trésorier numéro 3029

ADOPTÉE.

**2018-032 Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)
Quote-part 2018**

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part 2018 pour le montant de 2 005 284.36 \$ en 12 versements mensuels égaux à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Certificat du trésorier numéro 3027

ADOPTÉE.

2018-033 Transferts budgétaires 2017

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 474 584 \$ pour 2017, conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 3 janvier 2018 et joints en annexe des présentes comme si au long récit.

ADOPTÉE.

**2018-034 Fédération Canadienne des Municipalité (FCM)
Conférence sur les collectivités durable 2018
Délégation du Conseil**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE déléguer madame la conseillère Natalie Parent et monsieur le conseiller Benoit Duval pour participer à la conférence sur les collectivités durables 2018 de la FCM qui se déroulera du 6 au 8 février 2018, à Ottawa. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE.

**2018-035 Fédération Canadienne des Municipalité (FCM)
Congrès annuel et salon professionnel 2018
Délégation du Conseil**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE déléguer mesdames les conseillères Lyne Beaulieu et Brigitte Collin pour participer au Congrès annuel et salon professionnel 2018 de la FCM qui se déroulera du 31 mai au 3 juin 2018 à Halifax. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE.

2018-036 Travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau 2018 – Varennes

Considérant que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, sur les branches 1 et 2 du cours d'eau de la Rivière-aux-Pins;

ATTENDU l'article 28 du Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts,

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au Règlement numéro 208 de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur les branches 1 et 2 du cours d'eau de la Rivière-aux-Pins;

Que la Ville de Varennes s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur les branches 1 et 2 du cours d'eau de la Rivière-aux-Pins, et ce, en conformité à l'article 28 du règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts.

Que requête soit transmise à la MRC de Marguerite-D'Youville relativement à ces travaux d'entretien et d'aménagement, afin d'inclure, dans le devis d'appel d'offres de services professionnels, au nom de la Ville de Varennes, la détermination des superficies détaillées de drainage pour fins de taxation des propriétaires concernés.

ADOPTÉE.

**2018-037 Appui de la Ville de Varennes
Demande à la CPTAQ
Aliénation d'une partie de propriété et utilisation autre qu'à des fins
agricoles**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'aliénation du lot 8-P au cadastre de la Paroisse de Varennes, afin de le vendre à Monsieur Hubert Jodoin;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes appuie le demande d'autorisation afin de permettre l'aliénation du lot 8-P, de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères;

La présente résolution est motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles dont copie sont en annexe A de la présente comme si au long récités;

La présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme, au schéma d'aménagement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

**2018-038 Modification contractuelle
Reconstruction du chemin de la Baronnie**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 55 010.25 \$ plus taxes au contrat octroyé à 175784 Canada inc. (Bricon) pour la reconstruction du chemin de la Baronnie, phase 1, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 852-1.

D'APPROUVER, de plus, selon les mêmes articles, la modification contractuelle diminuant d'une somme de 118 960.82 \$ plus taxes, le contrat

octroyé à la même compagnie pour la reconstruction du chemin de la Baronnie, phase 2.

Certificat du trésorier numéro 3025

ADOPTÉE.

**2018-039 Modification contractuelle
Aménagement parc du Pré-Vert Phase I**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER cette demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une somme additionnelle de 6 340.26 \$ plus taxes pour différentes directives de changements au contrat d'Excavation E.S.M. inc.

Cette dépense est imputable au règlement 832.

ADOPTÉE.

**2018-040 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
Approbation du budget 2018**

ATTENDU que le 13 décembre 2017, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Varennes;

ATTENDU que ce budget doit être soumis pour approbation de chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le budget 2018 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 13 décembre dernier.

ADOPTÉE.

**2018-041 Adjudication contrats d'assurances de dommages
Terme 2017-2018**

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Fidema Groupe conseils inc., dans un rapport intitulé « Rapport d'analyse – Conditions de renouvellement assurances de dommages terme 2017-2018 », présenté aux représentants du Regroupement Varennes Sainte-Julie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018 aux différents assureurs suivants, via le courtier d'assurances BFL Canada & Associés :

<i>Assurances</i>	<i>Assureurs</i>	<i>Courtiers</i>
Biens	AIG du Canada	BFL Canada & Associés
Bris des équipements	AIG du Canada	BFL Canada & Associés
Délits	AIG du Canada	BFL Canada & Associés
Responsabilité civile (primaire, complémentaire et excédentaire) et responsabilité municipale	Lloyd's Intact Assurances	BFL Canada & Associés BFL Canada & Associés
Automobile	Lloyd's	BFL Canada & Associés
Frais de justice		

De retenir l'offre de reconduction de la firme *BFL Canada* pour une prime de 152 948.80 \$, incluant la taxe, au nom de la Ville de Varennes, pour le terme 2017-2018;

De verser la somme de 48 300 \$, constituant la quote-part de la Ville, au fonds de garantie collectif en responsabilité civile primaire pour le terme 2017-2018 ainsi que la somme de 16 922 \$ constituant la quote-part de la Ville au fonds de garantie collectif en assurance des biens pour le même terme;

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tous les documents donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE.

**2018-042 Syndicat canadien de la fonction publique
Section locale 1965
Griefs SCFP 2017-01-02, 2017-01-03 et 2017-01-04**

Considérant le dépôt des griefs numéros SCFP 2017-01-02, 2017-01-03 et 2017-01-04 du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1965;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des ressources humaines en date du 4 décembre 2017;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2017-219 lors de la séance générale du 5 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine la recommandation de réduire la suspension de la résolution 2017-219 de moitié.

ADOPTÉE.

**2018-043 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2018-01 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 3 janvier 2018.

ADOPTÉE.

2018-044 Désignation d'un membre au Conseil d'administration du réseau de transport métropolitain – Représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud

ATTENDU QUE conformément aux articles 24 et suivants de la Loi sur le réseau de transport métropolitain (c. R 25.01) (la « Loi sur le Réseau »), le Réseau de transport métropolitain (le « Réseau ») est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont quatre (4) membres doivent être désignés par les municipalités locales de la couronne Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la candidature de Monsieur Bruno Tremblay, maire de la Ville de Beauharnois et représentant des municipalités de l'ouest de la Couronne Sud, soit et elle est, par les présentes, proposée pour le poste vacant de membre du conseil d'administration du Réseau à être comblé par les municipalités locales de la couronne Sud;

QUE soit transmise copie de la présente résolution au secrétaire du Réseau ainsi qu'à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Délai quant au déplacement du transport lourd sur la montée de la Baronnie
- Choix des citoyens siégeant aux comités à la Ville de Varennes

- État d'avancement du projet TOD
- Suggestion d'ajout de résidences visant à accueillir des clientèles particulières dans le projet TOD
- Séance d'information aux citoyens sur le projet de loi 122
- Demande de consultation publique sur le développement de la Ville de Varennes
- Date de mise à la poste du compte de taxes municipales
- Travaux de cours d'eau sur la branche 15 de la rivière Saint-Charles
- Prolongement d'égout sanitaire sur la rue Jules-Phaneuf pour le projet TOD
- Section de la montée du Lac concernée par le règlement d'emprunt 870
- Section du boulevard de la Marine visé par le règlement d'emprunt 871
- Nature des travaux à effectuer sur le chemin du Pays-Brûlé

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 58.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA